

NEW BRUNSWICK ENERGY AND UTILITIES BOARD

P.O. Box 5001
15 Market Square, Suite 1400
Saint John, NB
E2L 4Y9

Telephone: (506) 658-2504
Fax: (506) 643-7300
Email: general@pub.nb.ca



PROVINCE OF NEW BRUNSWICK
PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

COMMISSION DE L' ÉNERGIE ET DES SERVICES PUBLICS

C. P. 5001
15 Market Square, Bureau 1400
Saint John, Nouveau-Brunswick
E2L 4Y9

Téléphone (506) 658-2504
Télécopieur (506) 643-7300
Courr Elec: general@pub.nb.ca

Le 14 décembre 2007

AVIS

Modifications à l'horaire de la fixation des prix maximums des produits pétroliers – Noël 2007

La Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick fixe les prix maximums pour les produits pétroliers vendus au Nouveau-Brunswick en vertu de la *Loi sur la fixation des produits pétroliers*. Conformément à la *Loi* et à son règlement général (*Règlement 2006-41* du Nouveau-Brunswick), les prix maximums entrent en vigueur les jeudis et les grossistes reçoivent un avis de modification la journée précédente. Dans certains cas, la *Loi* permet des modifications à l'horaire, en l'occurrence pendant la période de Noël / du Jour de l'An.

Cette année, le lendemain de Noël sera un mercredi. Conformément à l'article 3 (2) du Règlement général :

lorsque le mercredi est un jour férié, la Commission doit fixer les prix maximums de gros et de détail qui doivent entrer en vigueur le vendredi suivant.

Par conséquent, les nouveaux prix maximums pour la période de fixation des prix du 27 décembre 2007 au 2 janvier 2008 entreront en vigueur le vendredi 28 décembre. Les grossistes seront informés des nouveaux prix maximums la journée précédente.

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec les bureaux de la Commission au (506) 658-2504.